



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2024-775

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2024-12-10-00016 - Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 12 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-12-10-00016

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE  
12



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

27 bis, rue des Meuniers

75602 PARIS CEDEX 12

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème, Mme Sylvie PUECH Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses et gracieuses</b>
BENJELLOUN Latifa	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
DADI Djaouida	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GIMENES Bruno	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
GOMES Emanuela	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
HANSEL Eva	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
PINAULT Patricia	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
TOBIAS Thierry	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
ABID Nisrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
DHONT Alexandra	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
EL KADIRI Younes	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
MONRIBOT Sandrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 10/12/2024

Le responsable du pôle contrôle expertise

Signé

Sylvie PUECH